



Villiers-sur-Marne

**RAPPORT DE PRESENTATION DU
COMPTE ADMINISTRATIF 2017
Budget principal**

BUDGET PRINCIPAL

A) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

La section de fonctionnement du budget principal de l'exercice 2017 s'équilibre à la somme de 63 933 000 €.

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
002	Déficit cinéma	366 889,83	
011	Charges à caractère général	10 563 205,00	
012	Charges de personnel	28 279 447,00	
014	Atténuation de produits (fngir et fpic)	5 257 500,00	
65	Charges de gestion courante	2 620 390,00	
66	Charges financières	2 704 920,37	
67	Charges exceptionnelles	686 647,80	
	Total des dépenses réelles	50 479 000,00	
023	<i>Autofinancement prévisionnel</i>	<i>3 400 000,00</i>	
042	<i>Opération ordre transfert entre sections</i>	<i>10 054 000,00</i>	
	total des opérations d'ordre	13 454 000,00	
002	<i>Résultat reporté 2016 (excédent)</i>		<i>7 838 766,95</i>
013	Atténuation de charges		230 000,00
70	Produits des services et du domaine		3 976 000,00
73	Impôts et taxes		33 728 000,00
74	Dotations subventions et participations		8 866 153,05
75	Autres produits de gestion courante		749 300,00
76	Produits financiers		420 000,00
77	Produits exceptionnels		10 780,00
	Total des recettes réelles		55 819 000,00
042	Opérations ordre transfert entre sections		8 114 000,00
	TOTAL	63 933 000,00	63 933 000,00

I .LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	LIBELLE	PREVU 2017	DEPENSES REALISEES	TAUX réalisation
002	Résultat reporté (déficit)	366 889,83		
011	Charges à caractère général	10 563 205,00	9 162 622,04	86,74%
012	Charges de personnel	28 279 447,00	27 714 715,24	98%
014	Atténuation de produits	5 257 500,00	4 926 138,84	93,7%
65	Charges de gestion courante	2 620 390,00	2 120 593,00	80,9%
66	Charges financières	2 704 920,37	2 386 203,47	88,2%
67	Charges exceptionnelles	686 647,80	447 661,29	65,2%
	Total dépenses réelles	50 479 000,00	46 757 933,88	92,6%
023	<i>Autofinancement prévisionnel</i>	<i>3 400 000,00</i>		
042	<i>Opérations ordre transférées en SI</i>	<i>10 054 000,00</i>	<i>14 690 102,91</i>	<i>146%</i>
	Total dépenses d'ordre	13 454 000,00	14 690 102,91	109%
	TOTAL	63 933 000,00	61 448 036,79	96,1%

> **Les charges à caractère général (chapitre 011) :** qui regroupent les achats de biens et de services correspondant aux dépenses quotidiennes de la collectivité représentent 20% des dépenses réelles de fonctionnement. Ces charges évoluent d'environ +2,68% par rapport à 2016 du fait de l'évolution des rythmes scolaires, l'augmentation des dépenses d'énergie, des dépenses alimentaires, des formations obligatoires en faveur du personnel, l'évolution des transports collectifs et de l'entretien du matériel

> **La masse salariale (chapitre 012) :**

Sont prises en compte les différentes réformes de l'Etat à travers :

- l'augmentation du point d'indice de 0,6% supplémentaires démarrée en 2016 ;
- la mise en œuvre de la réforme portant sur le rééquilibrage progressif de la rémunération indiciaire des catégories A B
- l'augmentation liée au Glissement Technicité Vieillesse de 1,12% ;
- la poursuite sur l'année de la mise en œuvre des rythmes scolaires (passage de l'école du samedi au mercredi matin) démarrée en septembre 2016 ;
- l'organisation des opérations électorales présidentielles et législatives (4 tours) ; ainsi que par le remplacement d'agents temporairement indisponibles (maladie - maternité...) ; les remplacements temporaires nécessaires au bon fonctionnement du service public (normes d'encadrement dans les services qui accueillent des enfants)

Le montant total du traitement brut pour 2017 est de 10 644 000 €

> **Les atténuations de produits (chapitre 014)** : comprennent le FNGIR ; le FPIC ; des écritures de transfert entre la ville et l'établissement public (Territoire Paris Est Marne et Bois) qui reprennent notamment la redevance de l'enlèvement des ordures ménagères.

Ces opérations se neutralisent par un produit prévu en recettes au chapitre 70.

> **Les charges de gestion courantes (chapitre 65)** : prévoient notamment les subventions versées aux associations qui font l'objet d'une délibération spécifique.

> **Les charges financières (chapitre 66)** : Ce chapitre comprend, cette année, une provision inscrite pour faire face à un éventuel réaménagement d'emprunts au cours de l'année. Cette provision sera utilisée au paiement des frais générés par ce réaménagement.

Les intérêts de la dette s'élèvent à 5,10 % des dépenses réelles de fonctionnement.

> **Les charges exceptionnelles (chapitre 67)** : prévoient l'intégration du résultat du budget de l'assainissement de 430 774 €.

> **Les opérations d'ordre (chapitre 023 et 042)** : concernent les dotations aux amortissements ainsi que des écritures de régularisation comptable liées au réaménagement d'emprunts à venir (écritures neutralisées par un produit identique en recettes de fonctionnement). Enfin, un autofinancement prévisionnel de 3 400 000 €.

II – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT peuvent être retracées comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	LIBELLE	PREVU 2017	RECETTES REALISEES	TAUX réalisation
002	Résultat reporté (excédent)	7 838 766,95		
013	Atténuation de charges	230 000,00	328 118,88	142,6%
70	Produits des services et du domaine	3 976 000,00	4 004 642,75	100,7%
73	Impôts et taxes	33 728 000,00	34 220 009,66	101,5%
74	Dotations subventions et participations	8 866 153,05	9 511 990,77	107,3%
75	Autres produits de gestion courante	749 300,00	784 160,58	104,7%
76	Produits financiers	420 000,00	521 730,74	124,2%
77	Produits exceptionnels	10 780,00	4 795 367,99	
	Total recettes réelles	55 819 000,00	53 465 730,88	95,8%
042	<i>Opérations d'ordre transférées en SI</i>	<i>8 114 000,00</i>	<i>8 128 209,05</i>	<i>100,2%</i>
	TOTAL	63 933 000,00	61 593 939,93	96,3%

> **Les produits des services (chapitre 70)** : Leur part dans les recettes réelles de fonctionnement représente 7,49 %. Cette hausse des produits n'est due qu'à la régularisation des écritures comptables entre la ville et l'établissement public (Territoire Paris Est Marne et Bois) qui compensent les atténuations de produits en dépenses de fonctionnement pour un montant de 2 700 000,00 €. En ce qui concerne les produits des services, ceux-ci restent stables par rapport à 2016.

> Le produit des **impôts et taxes (chapitre 73)** : comprend notamment :

- Le produit fiscal local : 22 478 509 €

Ce produit s'obtient **sans augmentation des taux d'imposition** de la manière suivante :

- Le taux de la taxe d'habitation (34,49%) pour un produit attendu de 13 422 643 €
 - Le taux de la taxe sur le foncier bâti (24,40%) pour un produit attendu de 8 872 478 €
 - Le taux de la taxe sur le foncier non bâti (145,71%) pour un produit attendu de 183 388 €
- L'attribution de Compensation versée par le Territoire : 5 278 236 €

- La Taxe sur l'électricité : 401 027,49 €
- Le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 3 140 102 €
- Le fonds de solidarité des communes d'Ile de France : 1 288 891 €
- La taxe additionnelle aux droits de mutation : 1 227 778,28€
- La taxe locale sur la publicité extérieure : 185 552,30 €

Ce chapitre budgétaire représente 64% des recettes réelles de fonctionnement

> Les dotations et subventions (chapitre 74) :

Ce chapitre est principalement composé de :

- La Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale : 1 267 824 €
- La Dotation nationale de péréquation : 568 346 €
- Les subventions CAF : 1 437 302 €
- Les compensations fiscales : 763 836 €
- Les subventions du Département : 224 370 €

- Les participations de l'Etat : 524 536 €
- La Dotation Forfaitaire : 3 739 466 €

Elle subit une fois de plus la baisse annoncée dans l'élaboration de la loi de finances. Son évolution a été la suivante :

	2012	2013	%	2014	%	2015	%	2016	%	2017	%
D.G.F.	7 370	7 332	-0,5%	6 961	-5%	6 617	-4,9	4 183	-36,8%	3 739	-10,6%

Ce poste représente 17,79 % des recettes réelles de fonctionnement.

- > **Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)** : ce poste retrace le produit de l'encaissement des loyers, et diverses redevances versées par nos concessionnaires.
- > **Les produits financiers (chapitre 76)** : ce poste correspond au produit lié au remboursement de l'Etat sur la sorties des deux emprunts à risques.
- > **Les opérations d'ordre (chapitre 042)** : concernent principalement les écritures de régularisation comptable de 6 185 000 € liée au réaménagement d'emprunt. La contrepartie se trouve en dépenses (opérations d'ordre).

Quelques comparaisons de ratios 2016 / 2017

ratios	2016	2017
Dépenses réelles de fonctionnement par habitant :	1 666,88	1 640,63
Produit des impositions directes par habitant	925,39	1 200,70
Recettes réelles de fonctionnement par habitant	1 669,57	1 900,56
DGF par habitant	210,45	195,64
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	55,44	59,27
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	136,39	109,07

B) LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

CHAPITRE	DEPENSES	Budget 2017	Réalisé 2017	Taux réalisation	Report
001	Résultat reporté	3 401,24			-
040	Opérations d'ordre	8 114 000,00	8 128 209,05	100,2%	
041	Opérations patrimoniales	3 880 000,00	3 052 993,76	78,7%	
	Total des opérations d'ordre	11 994 000,00	11 181 202,81	93,2%	-
16	Emprunts (remboursement k dette)	4 159 656,00	4 095 298,15	98,5%	-
27	Autres immobilisations financières	20 000,00	16 902,74	84,5%	-
	Total des opérations financières	4 179 656,00	4 112 200,89	98,4%	-
20	Immobilisations incorporelles	331 086,15	104 531,64	31,6%	26 487,80
204	Subventions d'équipement versées	101 330,33	52 190,78	51,5%	42 765,35
21	Immobilisations corporelles	6 665 416,60	2 689 285,67	40,3%	288 249,26
23	Immobilisations en cours	333,48	-		-
	VOTE PAR OPERATION				
2009000015	ANRU Théophile Gautier	2 200,00	2 176,73	98,9%	-
2009000016	ANRU Albert Camus	3 300,00	-		-
2010000017	ANRU Concession d'aménagement	-	-		-
2011000019	ANRU Simone Veil	3 030 000,00	2 800 000,00	92,4%	19 341,48
2011000020	Parc urbain Friedberg	300 000,00	-		-
	Total dépenses d'équipement	10 710 666,56	5 648 184,82	52,7%	376 843,89
45	Opérations pour tiers	1 207 276,20	544 773,65	45,1%	282 248,94
	TOTAL	28 095 000,00	21 486 362,17	76,5%	659 092,83

CHAPITRE	RECETTES	Budget 2017	Réalisé 2017	Taux réalisation	Report
001	Résultat reporté	602 129,41			
021	Virement section de fonctionnement	3 400 000,00			
040	Opérations d'ordre	10 054 000,00	14 690 102,91	146,1%	-
041	Opération patrimoniales	3 880 000,00	3 052 993,76	78,7%	-
	Total des opérations d'ordre	17 334 000,00	17 743 096,67	102,4%	-
10	Dotations fonds divers	1 131 649,45	2 461 496,44	217,5%	-
1068	Excédents fonctionnement capitalisés	450 000,00	450 000,00	100%	-
024	Produits cessions d'immobilisations	4 985 000,00	-	-	-
	Total des recettes financières	6 566 649,45	2 911 496,44	44,3%	-
13	Subventions d'investissement	349 788,94	399 938,06	114,3%	53 510,00
16	Emprunts et dettes	117 000,00	148 681,54	127,1%	-
165	Dépôts et cautionnements reçus	9 656,00	10 067,45	104,3%	-
21	Immobilisations corporelles	126 000,00	92 448,43	73,4%	-
23	Immobilisations en cours	-	7 199,69	-	-
27	Autres immobilisations financières	12 500,00	12 258,60	98,1%	-
	VOTE PAR OPERATION				
2007000013	ANRU Charles Péguy	-	-	-	-
2009000015	ANRU Théophile Gautier	-	-	-	-
2009000016	ANRU Albert Camus	-	-	-	-
2011000019	ANRU Simone Veil	1 770 000,00	1 016 665,54	57,4%	760 534,15
2011000020	Parc Friedberg	-	-	-	-
	Total des recettes d'équipement	2 384 944,94	1 687 259,31	70,4%	814 044,15
45	Opérations pour tiers	1 207 276,20	544 773,65	45,1%	282 248,94
	TOTAL	28 095 000,00	22 886 626,07	81,5%	1 096 293,09

I - LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT se répartissent comme suit :

1. Les dépenses d'équipement représentent 6 025 029 € soit 27,21% des dépenses d'investissement.
2. Les opérations financières, principalement le remboursement du capital de la dette sont de 4 112 201 € soit 18,57 % des dépenses d'investissement.
3. Les écritures d'ordre : retracent principalement des écritures comptables liées à des mouvements d'ordre ne donnant pas lieu à décaissement effectif d'un montant de 11 181 203 €, soit 50,49% des dépenses d'investissement.

1. Les principales dépenses d'équipement comportent notamment :

∨ Aménagement Urbain et Maintenance des Bâtiments : décomposés dans des travaux de voirie (805 000 €) ; d'entretien des espaces verts (87 000 €) ; de l'entretien des bâtiments communaux et des écoles (832 000 €) ; construction de l'école F. Mistral (3 030 000 €) ; des travaux d'infrastructures (944 000 €).

∨ Développement du territoire : comprenant principalement des travaux de câblages, de réseaux (920 000 €) compensés par une recette d'investissement du même montant ; de diverses acquisitions foncières (160 000 €).

∨ Le renouvellement partiel du parc informatique de la ville et la poursuite de l'informatisation des écoles par l'acquisition de tablettes numériques : 244 252 €.

∨ Les services à la population : aménagement de l'école Mistral en matériel et mobilier ; renouvellement de matériel dans les services accueillant du public comme la piscine, la restauration, la petite enfance, le 3^{ème} âge, le social, l'enfance... pour un montant de 414 000 €.

2. Les opérations financières retracent principalement les mouvements consacrés au remboursement du capital de la dette : 4 112 201 €.

3. Les opérations d'ordre retracent les opérations patrimoniales pour ordre 3 915 000 € (écritures d'avances et de soldes de trésorerie accordées dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage déléguée à la SADEV pour la réalisation de l'école Mistral). Ces écritures comptables liées à des mouvements d'ordre ne donnent pas lieu à décaissement effectif.

II - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT se déclinent ainsi :

1. Les recettes financières 2 911 496 € représentent 12,72% des recettes d'investissement.
2. Les opérations d'ordre 17 743 097 € représentent 77,53 % des recettes d'investissement.
3. Les recettes d'équipement 1 687 259 € représentent 7,37% des recettes d'investissement.

1. Les recettes financières sont essentiellement composées de :

∇ Le FCTVA : 698 382 €

∇ La taxe d'aménagement : 1 763 114 €

2. Les opérations d'ordre retracent les écritures en provenance des deux sections :

∇ Le virement de la section de fonctionnement : 3 400 000 €

∇ Les opérations d'amortissement des immobilisations : 1 292 000 €

∇ Les pénalités de renégociation de la dette : 444 000 €

∇ Les écritures liées aux réaménagements des emprunts : 6 185 000 €

∇ Les écritures patrimoniales dont on retrouve l'équivalent dans les dépenses d'investissement : 3 915 000 €

3. Les recettes d'équipement

Les subventions d'équipement affectées aux opérations du PRU sont rattachées à l'opération de la construction de l'école F.

Mistral pour un montant de 1 016 000 €

Les subventions d'investissement encaissées hors ce périmètre sont principalement :

∨ Le produit des amendes de police pour 87 000 €

∨ La subvention de l'Etat concernant la sécurisation des établissements scolaires de 81 000 €

La poursuite de la politique de désendettement entamée par la ville en 2014 laisse apparaître une évolution des flux suivants :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Emprunt réalisé	4 100	3 500	2 700	-	-	-	-
Remboursement du capital	3 305	3 500	3 610	3 575	3 659	4 168	4 112

